BIBLIOGRAPHIE DU DEBAT



QUESTION 6 – QUELLES CONDITIONS ET CONSEQUENCES DU PROJET PENLY ET DU PROGRAMME SUR LE TRAVAIL ET L'EMPLOI?

5 MINUTES POUR DECOUVRIR

Titre : Travailler dans le nucléaire : enquête au cœur d'un site à risques

Auteur: Pierre Fournier

Format: Article

<u>Je commence la lecture</u>

Titre : Nucléaire : halte aux idées reçues !

Auteur: Gouvernement français

Format: Article

Je commence la lecture

Titre : L'Autorité de sûreté nucléaire inquiète d'un «déficit de culture de précaution»

Auteur: Transitions Energies

Format: Article

Je commence la lecture

Titre : Programme Match – présentation

Auteur : Gifen **Format** : Vidéo
<u>Je regarde la vidéo</u>

15 MINUTES POUR COMPRENDRE

Titre: Plan Excell
Auteur: FDF

Format : Présentation du plan Je commence la lecture

Titre: « L'impossible confinement du travail nucléaire. Expérience professionnelle et familiale de salariés sous-traitants exposés à la radioactivité », *Travail et emploi*, 2016/3 (n° 147), p. 101-124.

Auteur: Marie Ghis Malfilatre

Format: Article

<u>Je commence la lecture</u>

• **Titre** : « La réparation du risque radio-induit en France », *Cent de sous-reconnaissance des maladies professionnelles*, 2020, Presses des Mines

Auteur: Marie Ghis Malfilatre

Format : Article

Je commence la lecture

1H POUR APPROFONDIR

 Titre: Centres nucléaires de production d'électricité: une emprise territoriale qui dépasse largement les 5 100 emplois directs

Auteur : INSEE

débat public organisé par





BIBLIOGRAPHIE DU DEBAT

Format: Dossier, 24 pages Je commence la lecture

LE POINT DE VUE D'EFD, MAITRE D'OUVRAGE DU PROGRAMME ET DU PROJET PENLY

- Eléments disponibles dans le <u>Dossier du maître d'ouvrage (DMO)</u> :
 - o Les réponses apportées par la filière nucléaire pour développer et mobiliser les compétences dans la durée : § 2.1.4 pages 44 à 47
 - o Le programme nucléaire, un facteur de développement socio-économiques à plusieurs échelles : § 2.5.2. pages 64 à 68
 - Le défi des compétences au cœur du développement économique : § 4.5.3 pages 177
 à 181